

Paris, le 1^{er} juillet 2008

Madame la Députée,

J'ai bien reçu votre rapport sur les Accords de Partenariat Economique. Je vous en remercie d'autant plus que je sais que vous l'avez réalisé dans des délais réduits et avec des moyens limités.

Le recul que vous avez pris pour traiter une question d'apparence technique porte la marque de votre engagement personnel et confère à ce rapport une précieuse dimension éthique et géostratégique.

Je partage pleinement à ce sujet votre appel à « bâtir une solidarité, non de devoir, mais d'ambition ». Je suis en effet convaincu, et j'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer à plusieurs reprises, que les destins de l'Europe et de l'Afrique sont liés, et qu'il est impossible de concevoir la prospérité et la sécurité de l'Europe sans le développement du Sud.

Je partage pleinement votre analyse sur la nécessité de concevoir une alliance dans la durée avec ces mêmes partenaires. Le « pacte de confiance, de coopération et de prospérité » que vous appelez de vos vœux passe par une relation nouvelle, équilibrée et décomplexée, à l'établissement de laquelle je travaille depuis plus d'un an.

Madame Christiane TAUBIRA
Députée de Guyane
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

La confiance est, à juste titre, un élément constant des préconisations que vous formulez. Vous y consacrez une de vos recommandations, mais il me semble plus largement qu'elle ne saurait être rétablie si nos objectifs ne sont pas clarifiés sur plusieurs autres recommandations. Parmi celles-ci figurent :

- la sécurité alimentaire. Il me semble évident que les APE doivent la renforcer et que cet enjeu doit faire l'objet d'un traitement adapté.
- l'intégration régionale. Les APE doivent contribuer à renforcer l'intégration régionale. Les accords intérimaires ont bien vocation à rester intérimaires. La France l'a affirmé de manière constante et continuera à le faire.
- les effets des APE sur la situation des ACP. Je partage pleinement votre point de vue sur la nécessité de veiller à ce que les résultats de la négociation ne placent pas les ACP dans une situation moins favorable que celle résultant des dispositions de l'accord de Cotonou. Ce souci concerne en particulier les PMA, finalement peu bénéficiaires commercialement des accords. Un suivi régulier du processus pourrait être le bon moyen de l'observer. Je suis en revanche plus réservé sur l'opportunité d'une admission au SPG +, qui pourrait nuire aux dynamiques régionales qui se renforcent dès à présent à la faveur de la négociation.
- la levée de toute équivoque linguistique fait, à mon sens, partie des mesures de confiance élémentaires.

La flexibilité doit également caractériser notre approche des APE. Sans sous-estimer les difficultés liées à l'impact des APE sur d'autres négociations commerciales, la nécessité de préserver les relations privilégiées entre l'UE et les ACP plaide en effet pour la plus grande flexibilité possible dans la mise en conformité de nos relations commerciales avec les règles de l'OMC.

Le développement doit par ailleurs être plus clairement un des objectifs des APE. Il ne s'agit pas ici de considérer que le développement des pays ACP se produirait enfin sous le seul effet d'une ouverture commerciale. Il s'agit plutôt de donner aux pays ACP les moyens de faire de cette ouverture une opportunité plus qu'une contrainte. Je comprends de votre rapport que les perspectives de mobilisation des ressources du FED et de l'aide au commerce doivent être clarifiées. Je tiens à préciser à ce sujet qu'il ne saurait être question de lier la mobilisation de ces ressources à la conclusion ou non d'un accord, mais plutôt d'orienter ces ressources vers l'adaptation des ACP aux APE.

A ce sujet, une stratégie française pour l'aide au commerce sera définie, afin de prendre en compte sur une base pluriannuelle les besoins des pays ACP pour la mise en œuvre des APE. Son élaboration associera tous les acteurs concernés et en particulier les ONG.

La question de la dette extérieure des ACP a un lien direct avec le financement de leur développement. On ne peut que se féliciter que l'annulation de cette dette ait été massive depuis les années de référence que vous citez. La France y a pris toute sa part, notamment en tant que premier pays contributeur à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et en soutenant la mise en œuvre de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale, ces deux initiatives permettant au total une annulation de plus de 100Md\$ de dette, soit plus que la recommandation de votre rapport. Notre souci actuel porte moins sur l'achèvement de ce processus que sur les

risques de réendettement rapide des ACP dans des volumes insoutenables à long terme ou dans des conditions et selon des critères moins transparents que ceux utilisés dans le passé par les institutions de Bretton Woods.

Enfin, sur l'outre-mer, je ne peux que souscrire à votre recommandation relative au développement des complémentarités plutôt qu'un repli sur les concurrences. Il s'agit d'un chantier de grande envergure pour le succès duquel la mobilisation des élus d'outre-mer sera essentielle, dans la mesure où les APE semblent encore susciter plus de craintes que d'espoirs.

Le choix de négocier des APE avec les pays ACP pour remplacer le volet commercial de l'accord de Cotonou répondait à l'ambition de prolonger et d'amplifier une relation privilégiée plutôt que la diluer. Il serait regrettable que ces mêmes APE deviennent source de contentieux. Votre rapport est précieux en ce qu'il décrit parfaitement les principaux éléments de cet éventuel contentieux, mais plus encore pour les pistes qu'il trace vers un retour à l'ambition initiale.

En vous renouvelant mes remerciements pour vos analyses et vos suggestions, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

W. Cardineux

Nicolas SARKOZY

